

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :CNM

Site inspecté :FORME 10

Date de l'inspection: 01/12/2017

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'EXPLOITANT CNM NE RESPECTE PAS L'ARTICLE 4.3.12 DE SON ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION DE LA FORME 10 A SAVOIR :

IL N'EXISTE PAS DE DISPOSITIF MOBILE PERMETTANT DE COLLECTER LES EAUX DE FOND DE FORME .

DE PLUS, L'OUVRAGE D'EPURATION MIS EN SERVICE EST SOUS DIMENSIONNE POUR TRAITER CES EAUX ET AINSI RESPECTER LES VALEURS LIMITES D'EMISSIONS DEFINIES.

Ecart aux dispositions de : l'article 4.3.12 de l'arrêté préfectoral du 04/08/2017

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CNM

Site inspecté : FORME 10

Date de l'inspection: 01/12/2017

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'EXPLOITANT CNM NE RESPECTE PAS L'ARTICLE 4.3.6.2.1 DE SON ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION DE LA FORME 10 A SAVOIR :

IL N'EXISTE AUCUN POINT DE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS ET AUCUN POINT DE MESURE SUR L'OUVRAGE DE REJET D'EFFLUENTS LIQUIDES

Ecart aux dispositions de : l'article 4.3.6.2.1 de l'arrêté préfectoral du 04/08/2017

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

Fiche soldée le :